

TAUTAI 2011 – FIGHT FOR FISH

Dans un contexte de pression accrue sur les ressources halieutiques du Pacifique Sud, la coopération régionale se poursuit entre les nations dotées de moyens hauturiers. Le Pacifique abrite près de la moitié des réserves mondiales de thonidés et le Secrétariat de la Communauté du Pacifique redoute l'extinction de la ressource dans les vingt ans. La France s'engage dans ce « fight for fish » qui marque le Pacifique Sud du XXI^e siècle.

LE THON, UN ENJEU DU PACIFIQUE

Pour la France, l'enjeu est double : accroître son rôle dans le dispositif régional pour améliorer sa visibilité internationale conformément aux recommandations du *Livre Blanc* et du *Livre Bleu* ; accéder aux réseaux d'informations et de données des marines partenaires pour accroître sa connaissance d'une zone immense et convoitée (zone économique exclusive de 5 millions de km², soit la moitié de toutes les eaux sous juridiction française) dont la surveillance doit changer de visage, avec la réduction temporaire des capacités.

La Polynésie française n'accorde pas de licence de pêche aux navires étrangers dans sa ZEE. L'analyse quotidienne des données VMS (*Vessel Monitoring System*) démontre une concentration de l'activité de pêche étrangère (essentiellement asiatique) au nord de cette zone, plus particulièrement de part et d'autre des Marquises, proches de la « ceinture du thon » sud-équatoriale.

La présence dissuasive des unités françaises et leur implication dans les actions régionales de contrôle des pêches (opérations annuelles Tautai et Kuru Kuru, actions ponctuelles comme Tui Mohana) permettent de protéger la ZEE polynésienne.

TAUTAI, UNE OPERATION CONDUITE PAR LA FRANCE

Tautai 2011 est une opération internationale de contrôle des pêches qui s'est déroulée du 16 au 24 mars avec le concours de moyens et d'observateurs australiens, américains (USCG), néo-zélandais et des îles Cook. Les observateurs étaient intégrés au Centre Maritime Commun de Polynésie française (basé à l'état-major interarmées du Taaone à Papeete) qui coordonnait l'opération.

19 contrôles ont été réalisés :

- 9 par le cotre USCG *Jarvis* dans les ZEE de Cook et de Kiribati en vertu d'accord bilatéraux (*shipriders agreements*) ;
- 10 par les moyens navals français (FS *Prairie*, P400 *La Tapageuse* et *La Raillieuse* avec le concours des *Gardian*), essentiellement de part et d'autre de la ZEE des Marquises. Quatre infractions ont été relevées, portant sur l'absence d'équipement d'émission VMS.

Côté français, ces visites en haute mer sont fondées sur le cadre légal de la WCPFC (commission thonière du Pacifique central et occidental), une organisation régionale de gestion des pêches qui autorise, en application de la convention de Montego Bay, les visites de contrôle en haute mer sur simple notification préalable à l'Etat du



pavillon s'il est membre de la commission. Les infractions à la réglementation WCPFC constatées sont rapportées à l'Etat du pavillon du navire contrevenant qui est seul juge de l'opportunité d'appliquer ou non des sanctions nationales. L'Etat contrôleur peut de son côté proposer à la commission d'inscrire le navire contrevenant à la liste des navires non réglementaires (liste INN).

La première opération de ce type a été organisée en 2010. Elle sera reconduite désormais annuellement pour améliorer la coopération régionale en matière de police des pêches et accompagner la mise au point du Centre maritime commun de Polynésie française. La France promet ainsi sa capacité à coordonner et conduire des actions internationales de contrôle des pêches dans le Pacifique Sud. La conférence maritime régionale organisée à Papeete le 15 novembre prochain sera d'ailleurs consacrée à la politique des pêches dans cette zone immense.

Sous nos latitudes, le Thon rouge est aussi une espèce rare, excessivement convoitée, gérée par une organisation régionale des pêches : la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA). Celle-ci couvre l'ensemble de l'Atlantique et la Méditerranée où elle est chargée de la surveillance de la ressource et de l'organisation des campagnes de pêche annuelles. Elle coordonne également les opérations de contrôles conjoints entre les nations signataires. La France, comme l'ensemble des Etats membres, y est représentée par l'Union européenne.

Depuis 2008, la Marine nationale participe chaque année au plan de déploiement commun mis en place par l'Union européenne. Cette année, la campagne de pêche sera ouverte du 15 mai au 15 juin. Le patrouilleur de haute mer *Commandant Ducuing* et un avion de surveillance maritime *Falcon 50* veilleront au respect de la réglementation des pêches en Méditerranée.